



## Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 1<sup>er</sup> Juillet 2024

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme HARIZA Abtisssem.

#### **ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2024/2025**

---

Clubs engagés au 1<sup>er</sup> juillet 2024 : 906 clubs.

**Information** : Qualifiés au 7<sup>ème</sup> tour fédéral : 20 équipes. **1<sup>er</sup> tour le dimanche 25 août 2024.**

#### **ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININE 2024/2025**

---

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe de France Féminine.

- ▶ Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- ▶ Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 15 août 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.
- ▶ Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

**La date limite d'engagement est fixée au 15 août 2024 (dernier délai).**

**Droits d'engagement : 26 Euros**

**Information** : Qualifiés au 1<sup>ème</sup> tour fédéral : 9 équipes. **1<sup>er</sup> tour le dimanche 08 septembre 2024.**

#### **ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE 2024/2025**

---

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

- ▶ Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- ▶ Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 20 juillet 2024 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.
- ▶ Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, vous devez vous inscrire en saison 2024-2025 via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ».

». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Étape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et desideratas) puis validez l'ensemble de vos actions.

**La date limite d'engagement est fixée au 20 juillet 2024 (dernier délai).**

**Droits d'engagement : 26 Euros.**

## **PHASE REGIONALE du NATIONAL BEACH SOCCER**

---

La Finale s'est jouée ce dimanche 30 juin 2024 à Bellerive sur Allier au Parc Omnisports.

- Vainqueur : Beach Team Cévennes Méridionales.
- Remerciements au District de l'Allier et à ses deux clubs partenaires : RC Vichy et US Vendat Bellerive Brugheas pour leur excellent accueil et à la direction du Parc Omnisport de Vichy pour la mise à disposition des installations.

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE

La Secrétaire de séance,

Abtisseem HARIZA